



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
27.08.2003 Bulletin 2003/35

(51) Int Cl.7: **E06B 9/11, A47B 96/00**

(21) Numéro de dépôt: **03290373.4**

(22) Date de dépôt: **17.02.2003**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO

(30) Priorité: **26.02.2002 FR 0202407**
13.09.2002 FR 0211365

(71) Demandeur: **ATAL SA**
75017 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
• **De Wever, Jean-Charles**
02420 Estrees (FR)
• **Pottier, Stéphane**
75016 Paris (FR)
• **Bertrand, Gilles**
94120 Fontenay-Sous-Bois (FR)

(74) Mandataire: **Robert, Jean-Pierre et al**
CABINET BOETTCHER,
22, rue du Général Foy
75008 Paris (FR)

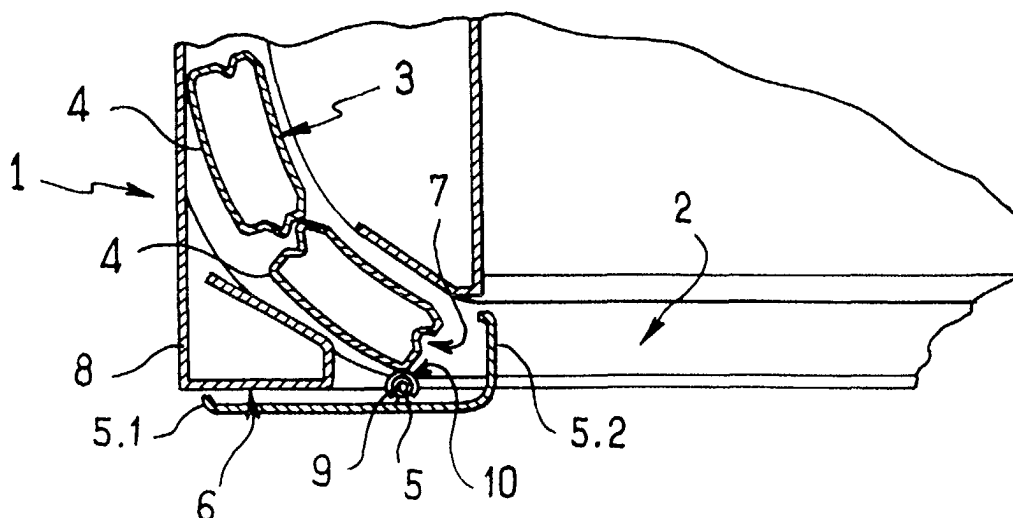
(54) **Perfectionnement aux armoires équipées d'au moins un rideau coulissant**

(57) L'invention concerne une armoire équipée d'au moins un rideau coulissant (3), possédant une zone de stockage (8) du rideau coulissant (3) en position ouverte intérieure à l'armoire, le rideau coulissant (3) portant à son extrémité un volet (5) qui s'étend pour recouvrir au moins partiellement une entrée de la zone de stockage (8) du rideau coulissant lorsque le rideau coulissant (3)

est en position ouverte, le volet (5) s'étendant pour former un parement d'un montant latéral (6) de l'armoire voisin de l'entrée (7) lorsque le rideau coulissant (3) est en position ouverte.

Le volet est avantageusement pourvu de moyens d'accrochage à une structure d'accrochage de l'armoire pour bloquer le rideau coulissant en position de fermeture.

FIG.2



Description

ARRIERE PLAN DE L'INVENTION

[0001] Dans les armoires connues, le ou les rideaux coulissants coulisent dans des glissières supérieure et inférieure qui s'étendent le long de la face avant de l'armoire puis intérieurement à l'armoire le long des parois latérales dans des zones de stockage des rideaux coulissants lorsque ceux-ci sont en position ouverte.

[0002] Chacune des zones de stockage a une entrée qui est particulièrement visible lorsque le rideau coulissant reçu dans ladite zone de stockage est en position ouverte, ce qui nuit à l'esthétique de l'armoire.

OBJET DE L'INVENTION

[0003] L'invention vise à proposer une armoire à un ou plusieurs rideaux coulissants dans laquelle cet inconvénient est évité.

BREVE DESCRIPTION DE L'INVENTION

[0004] L'invention a ainsi pour objet une armoire équipée d'au moins un rideau coulissant et possédant une zone de stockage du rideau coulissant en position ouverte intérieure à l'armoire, le rideau coulissant portant à son extrémité un volet qui s'étend pour recouvrir au moins partiellement l'entrée de la zone de stockage dudit rideau coulissant lorsqu'il est en position ouverte.

[0005] Ainsi, le volet contribue à une amélioration de l'esthétique de l'armoire lorsque le rideau coulissant qui le porte est en position ouverte. Par ailleurs, le volet prévient l'intrusion accidentelle d'objets dans ladite entrée.

[0006] Selon un mode particulier de réalisation de l'invention, le volet comporte une partie aval qui s'étend pour recouvrir au moins partiellement un montant latéral de l'armoire.

[0007] Cette disposition permet des effets esthétiques nouveaux.

[0008] Le volet comporte également une partie amont qui s'étend au delà de l'extrémité du rideau coulissant pour former une butée du rideau coulissant en position de fermeture.

[0009] Selon un aspect particulier de l'invention, le volet porte une poignée de manoeuvre du rideau coulissant. La poignée est ainsi rendue facilement accessible, et ne risque pas de s'engager dans l'entrée de la zone de stockage, puisque le volet reste extérieur à ladite zone de stockage.

[0010] Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le volet est monté à rotation sur la lame d'extrémité du rideau.

[0011] Selon un aspect supplémentaire de l'invention, le volet peut également servir pour l'immobilisation du rideau coulissant en position de fermeture.

[0012] Selon l'invention, le volet porte des moyens d'accrochage du rideau coulissant sur une structure

d'accrochage de l'armoire lorsque le rideau coulissant est en position de fermeture.

[0013] La structure d'accrochage en question pourra être une portion du montant latéral dans le cas d'une armoire à un seul rideau coulissant, ou, dans le cas d'une armoire à deux rideaux coulissants, un montant central.

[0014] De préférence, les moyens d'accrochage comprennent un cavalier s'étendant en extrémité du volet, le cavalier étant mobile vis à vis du rideau coulissant entre une position de blocage dans laquelle le cavalier chevauche la structure d'accrochage, et une position de libération dans laquelle le rideau coulissant est libre de coulisser.

[0015] Selon un mode de réalisation particulier, le cavalier est fixe sur le volet, et le volet est mobile en rotation entre une position déployée correspondant à la position de libération du cavalier et une position rabattue correspondant à la position de blocage du cavalier.

[0016] Pour une armoire comportant deux rideaux coulissants, ceux-ci sont avantageusement chacun équipés d'un volet, l'un des volets portant les moyens d'accrochage, tandis que l'autre volet forme la structure d'accrochage de l'armoire.

[0017] L'armoire selon l'invention comporte avantageusement un moyen de verrouillage des moyens d'accrochage quand ils coopèrent avec la structure d'accrochage.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0018] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui suit d'un mode de réalisation particulier non limitatif de l'invention. Il sera fait référence aux figures annexées parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une armoire à deux rideaux selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe selon la ligne II-II de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue analogue à la figure 2 d'une armoire à un rideau coulissant selon un autre mode de réalisation de l'invention, sur laquelle le rideau coulissant est illustré en position ouverte ;
- la figure 4 est une vue analogue à la figure 3 de la même armoire sur laquelle le rideau coulissant est illustré en position fermée ;
- la figure 5 est une vue analogue à la figure 2 d'une armoire à deux rideaux selon un mode différent de réalisation de l'invention sur laquelle les rideaux coulissants sont illustrés en position fermée.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0019] En référence aux figures 1 et 2, une armoire à deux rideaux coulissants 3 comporte un châssis 1 qui

comprend de façon connue en soi un fond, une face arrière, un plateau supérieur, ainsi que deux côtés constitués ici de caissons latéraux 8. Le châssis 1 comporte, le long d'une face avant, une glissière supérieure et une glissière inférieure référencées 2 guidant les rideaux coulissants 3. Chacun des caissons latéraux 8 présente une partie frontale qui forme un montant latéral 6 de la face avant de l'armoire.

[0020] Comme cela est visible à la figure 2, les glissières 2 s'étendent dans les caissons latéraux 8 qui forment chacun une zone de stockage d'un rideau coulissant 3 en position ouverte. Chacun des caissons latéraux 8 de l'armoire comprend une entrée 7 du rideau coulissant 3.

[0021] Selon l'invention, les rideaux coulissants 3 sont équipés chacun d'un volet 5 qui est monté à rotation sur la lame d'extrémité du rideau coulissant 3, autour d'un axe qui s'étend le long de ladite lame d'extrémité.

[0022] A cet effet, les volets 5 sont équipés d'appendices cylindriques 9 sur lesquels viennent s'encliqueter des profils 10 de forme homologue solidaires de la dernière lame du rideau coulissant 3, créant ainsi une liaison articulée entre chacun des volets 5 et la dernière lame du rideau coulissant 3 correspondant.

[0023] Les volets 5 sont avantageusement découpés dans un profilé métallique ou plastique, et comportent une partie aval 5.1 qui s'étend en saillie extérieure du plan du rideau coulissant 3 et une partie amont 5.2 qui s'étend au delà de la lame d'extrémité.

[0024] Comme cela peut être vu à la figure 2, lorsque l'un des rideaux coulissants 3 est en position ouverte, le volet 5 correspondant recouvre complètement l'entrée 7 du caisson latéral 8, ce qui permet de cacher les parties techniques de l'armoire et de favoriser l'esthétique de celle-ci. De plus, le volet 5 recouvre un jour J entre le montant latéral 6 et le rideau coulissant 3, ce qui évite l'intrusion ou le pincement de doigts dans ledit jour.

[0025] Comme cela peut être vu sur le rideau coulissant 3 de gauche sur la figure 1, la partie aval 5.1 du volet 5 recouvre également le montant latéral 6 du caisson latéral 8. Le volet 5 constitue ainsi un parement mobile du montant latéral 6, ce qui offre d'autres possibilités esthétiques, comme par exemple prévoir le volet 5 dans une couleur différente de celle du montant latéral 6.

[0026] Par ailleurs, la partie amont 5.2 du volet 5 forme une butée de fermeture du rideau coulissant 3 qui vient contre la partie amont du volet de l'autre rideau coulissant lorsque les rideaux coulissants sont en position de fermeture.

[0027] Les volets 5 portent avantageusement une poignée de manoeuvre 11 visible à la figure 1, ici formée en creux. La poignée de manoeuvre reste ainsi aisément accessible quelque soit la position du rideau, et elle ne risque pas de se glisser dans l'entrée 7 lorsque le rideau coulissant 3 correspondant est en position

d'ouverture.

[0028] Selon un aspect supplémentaire de l'invention, le volet peut être utilisé pour réaliser un blocage efficace du ou des rideaux coulissants en position de fermeture.

[0029] Cet aspect de l'invention est décrit ci-dessous en référence aux figures 3 et 4 relatives à une armoire à un seul rideau coulissant, et sur lesquelles les références numériques concernant des éléments similaires à ceux des figures 1 et 2 ont été reprises.

[0030] Sur l'armoire illustrée, la partie amont 5.2 du volet 5 qui équipe l'unique rideau coulissant 3 comporte une partie amont avec une extrémité conformée en cavalier 12 qui s'étend ici sur toute la hauteur du rideau coulissant 3, tandis que la partie aval 5.1 comporte une extrémité conformée en poignée 13.

[0031] Le volet 5 est articulé sur la dernière lame du rideau coulissant 3 à l'encontre d'un ressort de rappel 14 (ici une simple lame flexible) qui tend à maintenir le volet 5 dans une position déployée dans laquelle la poignée 13 est en saillie de l'armoire, comme illustré à la figure 3. Dans la position déployée, la poignée 13 forme une poignée de manoeuvre du rideau coulissant 3, et, lorsque le rideau coulissant 3 est en position d'ouverture, le volet 5 obstrue l'entrée du caisson latéral 8 et forme un parement du montant latéral 6.

[0032] A la figure 4, le rideau coulissant 3 est en position de fermeture, et le volet 5 a été basculé autour de son axe de rotation à l'encontre du ressort 14 pour être placé dans une position rabattue contre le rideau coulissant 3.

[0033] Dans cette position, le cavalier 12 chevauche une portion de structure 15 du montant latéral 16 adjacent de l'armoire, empêchant le coulisement du rideau coulissant 3 qui se trouve ainsi bloqué en position de fermeture par accrochage au montant latéral 16.

[0034] La position rabattue est donc une position de blocage du rideau, tandis que la position déployée est une position de libération du rideau.

[0035] Un doigt 17 monté à rotation autour d'un axe 18 sur le montant latéral 16 et manoeuvré ici au moyen d'une clef 19 permet de bloquer le volet 5 dans la position rabattue comme cela est illustré à la figure 4.

[0036] Le doigt 17 empêche la rotation du volet 5 de sorte que le cavalier 12 est contraint de rester en position de chevauchement de la portion de structure du montant latéral 16. Le doigt 17 forme ainsi un verrou escamotable du volet 5 en position de fermeture.

[0037] Dans une armoire de type connu, l'accrochage du rideau coulissant au montant latéral se fait au moyen de un ou plusieurs points d'accrochage du profil d'extrémité du rideau sur le montant latéral, nécessitant un positionnement précis du rideau coulissant en position de fermeture en regard du montant latéral, ce qui n'est pas toujours aisé compte tenu des jeux nécessaires pour le déplacement du rideau.

[0038] Dans une armoire selon l'invention, la simple rotation du volet suffit pour assurer le blocage, cette disposition s'accommodant très bien des jeux nécessaires

au déplacement du rideau. Par ailleurs, l'accrochage est automatiquement assuré sur toute la hauteur du rideau, ce qui confère à l'accrochage une grande solidité. Enfin, le verrouillage du rideau coulissant en position de fermeture est très aisé et est obtenu à l'aide d'un simple doigt rotatif. Ces dispositions concourent à abaisser le coût de production des armoires à rideau coulissant verrouillable.

[0039] Il est à noter qu'en l'absence d'action sur le volet 5 tendant à le faire tourner, celui-ci est maintenu sous l'effet du ressort 14 dans la position déployée avec la poignée 13 en saillie de l'armoire, quelque soit la position du rideau coulissant 3, y compris lorsque le rideau coulissant est en position de fermeture. La position déployée du volet 5 constitue ainsi un témoin visuel que le rideau coulissant 3 n'est pas verrouillé en position de fermeture. Dans une armoire de type classique, il est impossible de voir si le rideau coulissant est ou non verrouillé.

[0040] Selon une variante de réalisation de l'invention illustrée à la figure 5 et adaptée à une armoire à deux rideaux coulissants, les volets peuvent également servir à verrouiller entre eux les deux rideaux coulissants en position fermée.

[0041] L'armoire illustrée comprend deux rideaux coulissants 3.a et 3.b qui sont équipés de volets 5.a et 5.b. Les volets 5.a, 5.b ont des parties aval se terminant par des poignées 13.a, 13.b.

[0042] Le volet 5.a a une partie amont terminée par un cavalier 12.a, tandis que le volet 5.b a une partie amont conformée en obstacle 12.b apte à s'insérer dans le cavalier 12.a.

[0043] Pour fermer l'armoire, on amène les deux rideaux coulissants 3.a, 3.b en position de fermeture, puis on rabat d'abord le volet 5.b, puis le volet 5.a, de sorte que le cavalier 12.a de ce dernier chevauche l'obstacle 12.b du volet 5.b.

[0044] Puis, en maintenant le volet 5.a dans la position rabattue (ce qui a pour effet de maintenir également le volet 5.b en position rabattue), on manoeuvre le doigt de verrouillage escamotable 17 pour le placer dans une position (telle qu'illustrée) qui empêche la rotation du volet 5.a et contraint le cavalier 12.a à rester en position de chevauchement de l'obstacle 12.b. L'armoire est alors verrouillée.

[0045] Le doigt de verrouillage escamotable 17 pourra en pratique prendre la forme d'un pêne monté mobile sur le châssis de l'armoire, disposé en haut et/ou en bas de celle-ci, et manoeuvré par une clé.

[0046] L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui viennent d'être décrits, mais couvre toute variante entrant dans le cadre de l'invention tel que défini par les revendications.

[0047] En particulier, bien que, dans le cadre d'une armoire à deux rideaux coulissants, on ait indiqué que les deux rideaux étaient équipés de volets qui coopéraient entre eux pour assurer le blocage des rideaux, on pourra envisager, dans le cadre de l'invention, que les

volets soient adaptés à s'accrocher à un montant central de l'armoire, ou encore qu'un seul des rideaux soit équipé d'un volet qui coopère avec une lame d'extrémité de l'autre rideau.

[0048] Bien que l'on ait indiqué que le cavalier s'étendait sur toute la hauteur du rideau, le cavalier pourra être limité à une portion de cette hauteur, ou à plusieurs portions espacées sur la hauteur du rideau.

[0049] Bien que l'on ait indiqué que les moyens d'accrochage des rideaux coulissants sont constitués de cavaliers formés en extrémité des volets, on pourra en lieu et place des cavaliers envisager tout autre type de moyens d'accrochage, pour autant qu'ils soient solidaires du volet équipant l'un au moins des rideaux coulissants. On pourra par exemple envisager des crochets escamotables montés sur le volet et mobiles vis à vis de celui-ci.

20 Revendications

1. Armoire équipée d'au moins un rideau coulissant (3), possédant une zone de stockage (8) du rideau coulissant (3) en position ouverte intérieure à l'armoire, le rideau coulissant (3) portant à son extrémité un volet (5) qui s'étend pour recouvrir au moins partiellement une entrée (7) de la zone de stockage (8) du rideau coulissant lorsque le rideau coulissant (3) est en position ouverte, **caractérisée en ce que** le volet (5) s'étend pour former un parement d'un montant latéral (6) de l'armoire voisin de l'entrée (7) lorsque le rideau coulissant (3) est en position ouverte.
2. Armoire selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le volet (5) s'étend au delà de l'extrémité du rideau coulissant (3) pour former une butée du rideau en position de fermeture.
3. Armoire selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le volet (5) porte une poignée de manoeuvre (11) du rideau coulissant (3).
4. Armoire selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le volet (5) est monté à rotation sur une lame d'extrémité du rideau coulissant (3).
5. Armoire selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le volet (5) comprend des moyens d'accrochage (12;12.a) du rideau coulissant (3) à une structure d'accrochage de l'armoire (15; 12.a) lorsque le rideau coulissant (4) est en position de fermeture.
6. Armoire selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** les moyens d'accrochage comprennent un cavalier (12) s'étendant en extrémité du volet (5), le cavalier étant mobile vis à vis du rideau coulissant

(4) entre une position de blocage dans laquelle le cavalier (12) chevauche la structure d'accrochage de l'armoire pour bloquer le rideau coulissant (3), et une position de libération dans laquelle le rideau coulissant (4) est libre de coulisser.

5

7. Armoire selon la revendication 4 et la revendication 6, **caractérisé en ce que** le cavalier (12) est fixe sur le volet (5) et tourne avec celui-ci entre une position déployée du volet (5) correspondant à la position de libération du cavalier (12), et une position rabattue du volet (5) correspondant à la position de blocage du cavalier (5). 10
8. Armoire selon la revendication 5, **caractérisée en ce qu'elle** comporte deux rideaux coulissants (3) chacun équipés d'un volet (5.a,5.b), l'un des volets (5.a) portant les moyens d'accrochage, tandis que l'autre volet (5.b) forme la structure d'accrochage de l'armoire. 15 20
9. Armoire selon la revendication 5, **caractérisée en ce qu'elle** comporte un moyen de verrouillage (17) des moyens d'accrochage (12) quand il coopèrent avec la structure d'accrochage (15). 25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

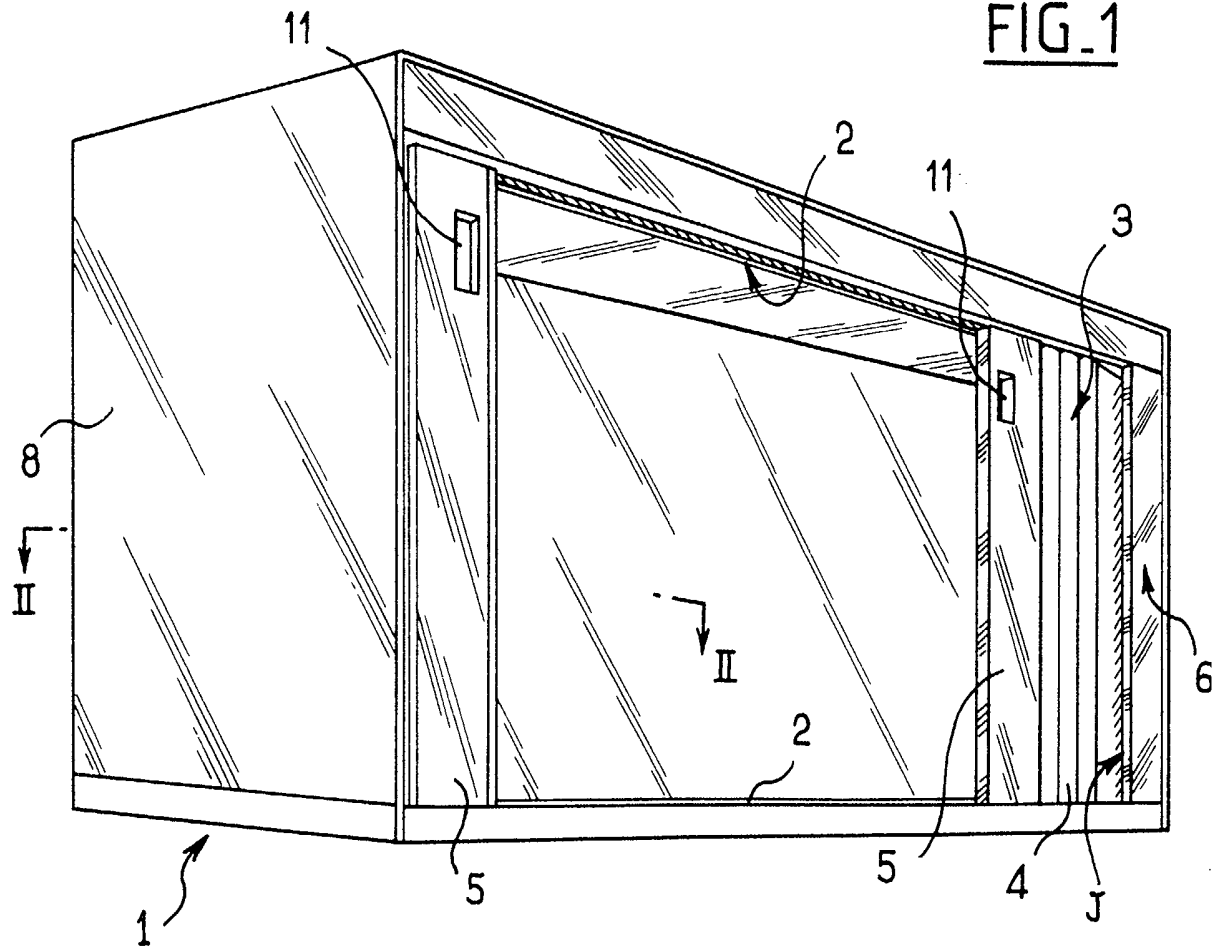


FIG. 2

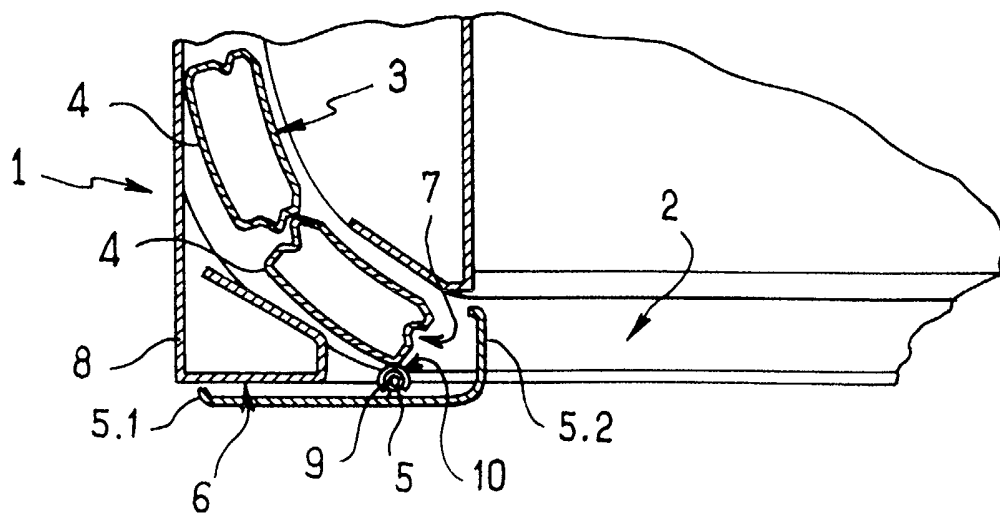


FIG. 3

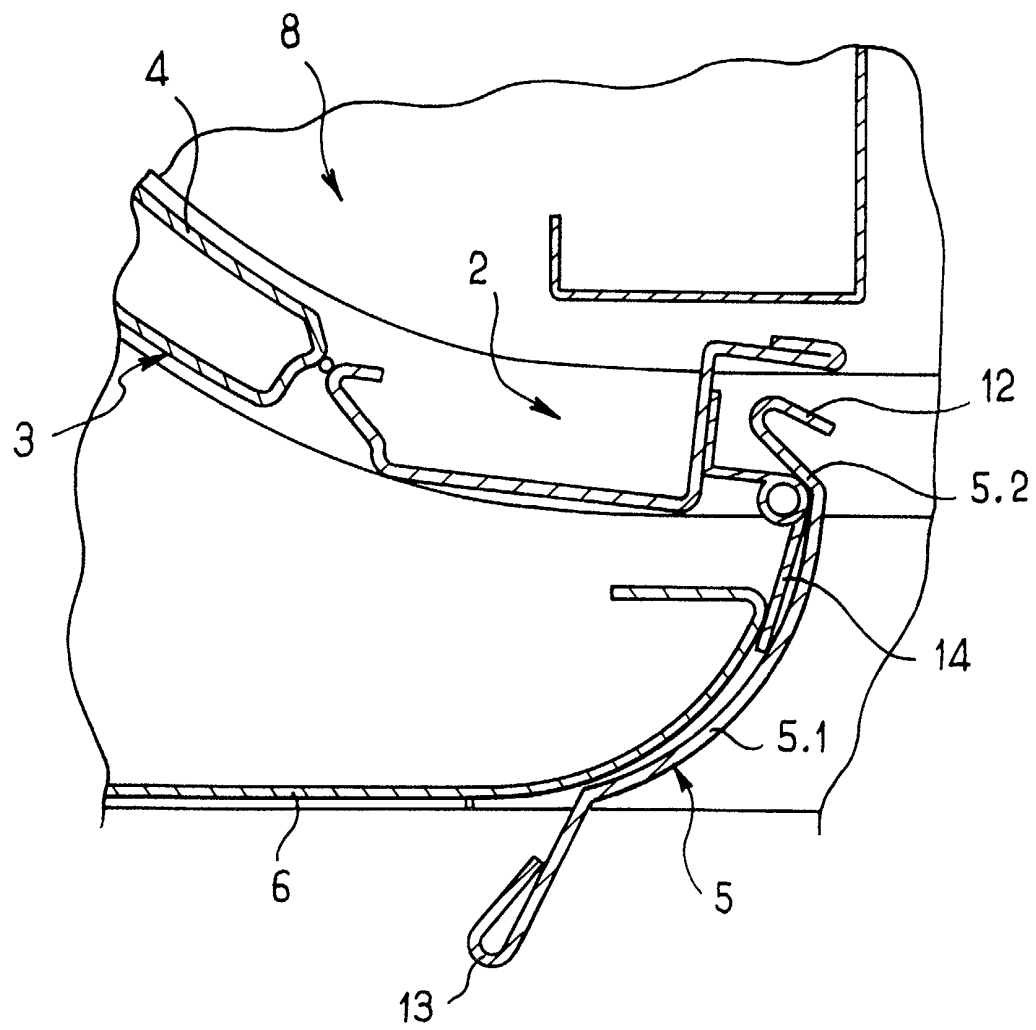


FIG. 4

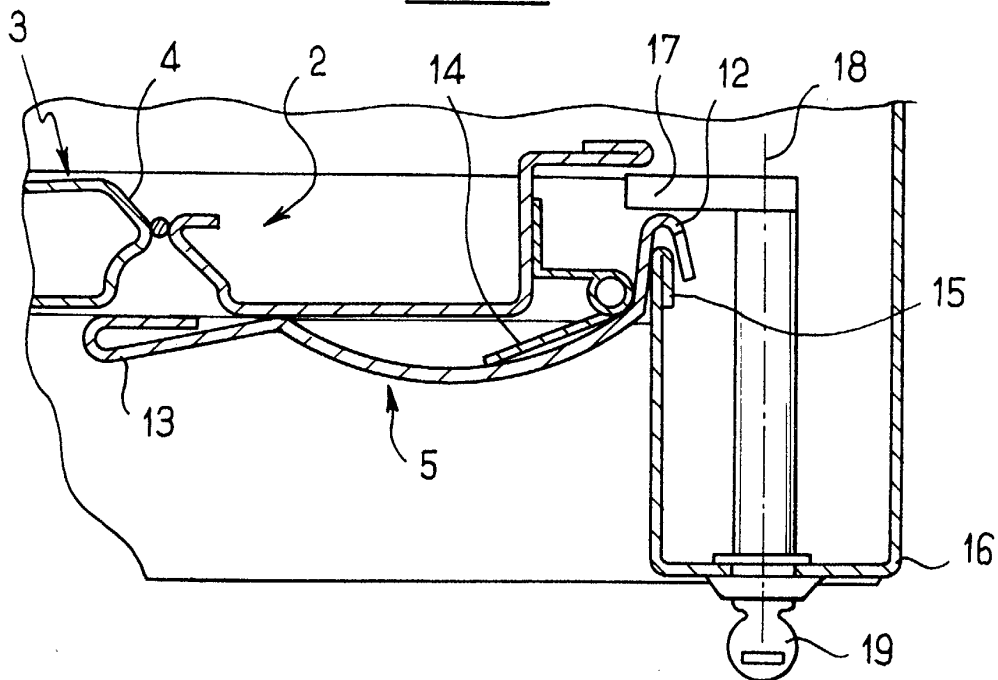
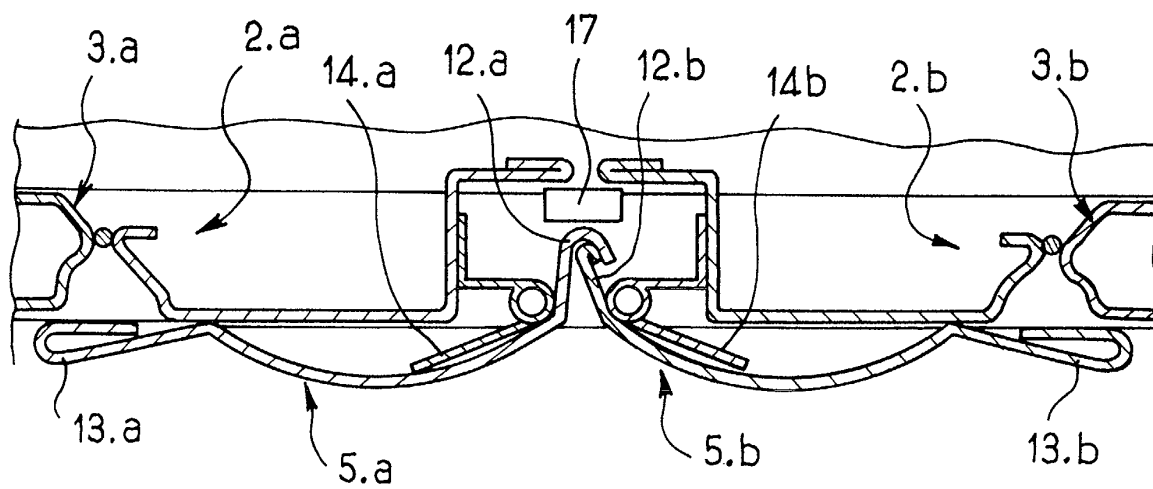


FIG. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 0373

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	CH 150 999 A (FIRMIN ANTOINE JAHNLE) 30 novembre 1931 (1931-11-30) * page 1, colonne 2, ligne 6 - page 2, colonne 1, ligne 22 * * figure 2 * -----	1	E06B9/11 A47B96/00
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E06B A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28 mai 2003	Examineur Geivaerts, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 0373

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-05-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CH 150999	A	30-11-1931	AUCUN

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82